

Conditions générales de vente CABLE EQUIPEMENTS

Indice 2021/10 A

Par le seul fait que nos clients nous passent commande, ils acceptent nos conditions générales de vente ci-après, et renoncent à l'ensemble de leurs conditions d'achat.

Généralités

Les offres de CABLE EQUIPEMENTS précisent leur durée de validité.

Les renseignements portés sur les catalogues, supports électroniques, notices et documents publicitaires ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. CABLE EQUIPEMENTS ne saurait être liée par les engagements de ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite émanant de sa part.

La remise au client par nos soins de toute information, conseil, préconisation, étude technique, offre de prix n'est faite qu'à titre indicatif et ne saurait engager notre responsabilité. Il appartient en conséquence au client de procéder, préalablement à sa commande, à une analyse détaillée de ses besoins et de ses objectifs et, s'il estime ne pas avoir la compétence nécessaire pour l'exécuter lui-même, de recourir aux services d'un conseil qualifié et spécialisé de son choix.

Tout changement dans la situation juridique ou financière du client correspondant aux événements listés ci-après de manière non limitative, devront fait l'objet d'une information écrite, et nous autorisera à annuler les marchés en cours, refuser des commandes, exiger des garanties ou modifier les conditions de règlement et délais de paiement : dépôt de bilan, mise en location-gérance, cession de tout ou partie du fonds de commerce, échange, apport en société, fusion, scission, changement de contrôle, résiliation ou réduction des garanties.

Prix

Tous les prix sont

- départ usine sauf indication contraire figurant sur une offre écrite ou dans un contrat
- hors taxes (la TVA est facturée en sus selon les dispositions fiscales en vigueur)
- éco-contribution DEEE incluse
- hors frais de déballage, montage, mise en service, formation, assistance technique, sauf indication contraire figurant sur une offre écrite.

Commandes

La commande du client est considérée comme définitive après réception de l'acompte éventuellement prévu, et dans tous les cas par l'envoi d'un accusé de réception de commande, ou par l'expédition des marchandises visées sur la commande.

Conditions de règlement

Sauf indication contraire figurant dans un contrat ou une offre écrite, nos factures sont payables :

- pour les ventes en France, au comptant et sans escompte
- pour les ventes export (hors DOM-TOM), par lettre de change irrévocable et confirmée sur une banque française en France ou par virement bancaire avant expédition de la marchandise.

En outre, les commandes portant sur des machines enrouleuses ou sur des racks à tourets ne sont prises en compte qu'après règlement d'un acompte de 30%.

Lorsque nous acceptons d'être réglés par un effet, celui-ci doit nous revenir accepté dans le délai de 10 jours à compter de la date de la facture.

Retards et défaut de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, toute somme due par le client au titre d'une commande exécutée ou en cours d'exécution deviendra immédiatement exigible sans mise en demeure préalable, sans préjudice de la faculté de résolution prévue ci-dessous.

Par ailleurs, sans préjudice de dommages et intérêts que nous nous réservons le droit de réclamer au client, l'absence de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension de toute nouvelle livraison et le paiement par le client :

- d'une indemnité forfaitaire de 40€ par facture à payer, ce montant étant susceptible d'être augmenté si nous justifions que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire
- de pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal.

Livraison – Transport

Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif et leur non-respect ne pourra en aucun cas entraîner le versement d'indemnités ou l'annulation des commandes par le client.

Les délais communiqués sont des délais de mise à disposition dans nos locaux (hors délai d'acheminement) et s'entendent en jours ouvrés.

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles accompagnées d'une facture distincte. Toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé. Le client ne pourra pas, en conséquence, se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour ne pas effectuer le paiement des marchandises livrées.

Il appartient au client de vérifier le contenu au moment de la livraison. Ce contrôle doit porter notamment sur les références, les quantités, la qualité des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Une réclamation ne sera prise en compte que si elle est formulée dans un délai de huit jours à compter de la date de livraison.

Si le colis a été endommagé pendant le transport, nous ne prendrons en compte la réclamation que si le client a inscrit des réserves sur le bon du transporteur, avant le départ du chauffeur.

Les réserves ne sont valables que si elles décrivent l'état du conditionnement (ex : palette cassée, carton abîmé) ET font ressortir l'état de la marchandise. Sans cette double indication précise, aucune prise en charge ne pourra être acceptée.

Le déchargement s'effectue sous la responsabilité du client. Pour certaines marchandises volumineuses (machines enrouleuses, racks à tourets, etc) un chariot élévateur peut être nécessaire. La livraison par camion avec hayon élévateur est possible avec supplément ; la demande doit en être faite par écrit au moment de la commande.

Transfert des risques

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même lorsque les prix sont établis franco et même lorsque nous choisissons nous-même le transporteur.

Reprises

Les matériels vendus ne sont ni repris ni échangés. A titre exceptionnel, et après notre accord préalable et écrit, un matériel pourra nous être retourné, accompagné de cet accord écrit ; le matériel voyagera aux risques et périls du client, et à ses frais. Après examen de la quantité et de l'état du matériel retourné, un avoir pourra être établi avec application d'un éventuel abattement proportionnel à l'état du matériel. Aucune reprise ne sera acceptée pour un matériel ayant fait l'objet d'une fabrication ou d'un approvisionnement spécial.

Clause de réserve de propriété

En application de la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les matériels vendus demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires.

Le client supportera le risque des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Résolution

En cas de non-respect par le client de l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de défaut total ou partiel de paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit, sans mise en demeure préalable, de suspendre la livraison des matériels au titre des commandes exécutées ou en cours d'exécution, et/ou de suspendre l'exécution de nos obligations, sans indemnité et sans préjudice de tout autre de nos droits.

De plus, si 48 heures après la première présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, celle-ci reste infructueuse, tous les accords conclus avec le client pourront être résiliés de plein droit, sans versement d'indemnité au client et nous pourrions demander en référé la restitution des marchandises.

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, et dès lors que nous n'optons pas pour la résolution des accords, toutes nos créances deviendront immédiatement exigibles et le client sera tenu de restituer immédiatement les matériels restés impayés.

Propriété industrielle

Dans le cas où la fourniture de matériels incorpore des logiciels sous quelque forme que ce soit, issus de propriété industrielle et intellectuelle nous appartenant ou à un tiers, le client ne bénéficie sur lesdits logiciels que d'une licence d'utilisation non exclusive accordée à titre personnel, sans bénéfice de sous-licences et sans faculté de cession.

Garantie

Nos matériels sont garantis 1 an à compter de la date de la facture.

Cette garantie s'entend pièces et main-d'œuvre, hors frais de déplacement et frais de port, à l'exclusion des cas de faute d'utilisation, erreur de manœuvre, négligence, inexpérience, usure normale, entretien insuffisant, modifications ou réparations sans notre autorisation.

Responsabilité

D'une façon générale, nonobstant toute disposition contraire, chacune des parties est responsable dans les conditions de droit commun.

Néanmoins, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'usage anormal, faute d'utilisation, erreur de manœuvre, négligence, inexpérience, entretien insuffisant, modifications ou réparations sans notre autorisation.

Par ailleurs, notre service technico-commercial est à la disposition du client pour l'aider à déterminer le produit répondant à son besoin spécifique. Nous ne serions être tenus pour responsables dans l'hypothèse où le client final et/ou le distributeur, qui sont des professionnels, ont choisi le produit sans nous consulter.

Force majeure

Sont réputés de force majeure ceux qui imprévisibles, insurmontables et extérieurs, rendent impossible de façon absolue l'exécution du présent accord dans les conditions prévues.

A titre indicatif, et sans que cette liste soit limitative, la grève de notre personnel, de celui du client ou de celui de nos sous-traitants, le manque de personnel dans notre société ou chez nos sous-traitants, notamment transporteurs routiers, les pannes, les arrêts provisoires de travail de notre personnel ou de celui de nos sous-traitants, une pandémie entraînant une situation de confinement ou de restriction des déplacements, constituent des événements de force majeure.

La partie affectée par un cas de force majeure en informera l'autre par écrit dans les meilleurs délais et s'efforcera de tout mettre en œuvre pour réduire autant que possible les effets dommageables résultant de cette situation.

En cas d'événement de force majeure de longue durée, nous aurons la possibilité de résilier par tout moyen les commandes affectées.

Confidentialité

Le client reconnaît le caractère confidentiel des informations ou documents de toute nature auxquels il a ou aura accès à l'occasion de notre relation commerciale et s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs et sous-traitants à prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher leur divulgation.

Ne sont pas concernés par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont nous avons autorisé expressément la révélation.

Droit applicable et attribution de juridiction

Toutes nos ventes sont soumises à la loi française. Pour toute contestation, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Créteil (94 France).